

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 04 MARS 2014

| |
|---|
| <p>NOMBRE DE MEMBRES composant le Conseil : 35 en exercice : 35 présents : 29 représentés : 5 pour : 33 abstentions : 1 contre : 0</p> |
|---|

OBJET : Acquisition d'un terrain sis 4 avenue Raymond Croland à Fontenay-aux-Roses

L'An deux mille quatorze, le quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt six février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire

Etaient présents : P. BUCHET, Maire ; L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, S. CICERONE, C. MARAZANO, P. LE QUERRE, M. FAYOLLE, G. MERGY, Z. SIMON, D. BEKIARI, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, F. HEILBRONN, S. BROUTIN, I. CHANAUD, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, M. FAYE, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir :

| | | |
|---------------|---|------------------------|
| J. SEGRE | à | P. BUCHET |
| P. GUYON | à | J. GUNTZBURGER |
| M. BUCQUET | à | JP. AUBRUN |
| P.H. CONSTANT | à | M. GALANTE-GUILLEMINOT |
| C. VIDALENC | à | A. SOMMIER |

Absent : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : S. Broutin est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les courriers en date du 27 novembre 2012, 27 février 2013 et 1^{er} décembre 2013 de l'Association des Copropriétaires de la Résidence du Clos Vert (ACRCV), 4 avenue Raymond Croland à Fontenay-aux-Roses indiquant sa volonté de céder à la commune une bande de terrain correspondant à une contre-allée publique,

Vu l'avis des domaines en date du 8 janvier 2014,

Considérant la proposition de cession de ce terrain par l'ACRCV pour un montant symbolique de 5 euros aux fins de déclassement futur de ce terrain dans le domaine public,

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser M. le Maire à signer tout acte, pièce et document se rapportant à l'acquisition de ce terrain et de convenir des conditions et modalités de cette cession.

Article 2 : D'autoriser le classement de ce terrain dans le domaine public routier communal.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire
Conseiller Général
Pascal BUCHET



P. Buchet

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 13/03/2014
Publication/Affichage le 14/03/2014
Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale Adjointe autorisée
AL. DUNY

[Signature]